

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 29 OCTOBRE 2014 HOTEL DE VILLE, BEX

Présidence : Monsieur Pierre Athanasiadès

Excusés : Mmes Helena Desarzens, Manuela Pirali et Claudia Rochat ainsi que
M. Bertrand Burnier

Sans excuse : néant

Après les salutations d'usage, le Président apporte des modifications à l'ordre du jour.

Ces modifications ayant été acceptées, l'ordre du jour s'établit donc comme suit :

1. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT
2. ASSERMENTATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE (MME GENEVIEVE GRENON, OUV,
EN REMPLACEMENT DE M. PIERRE GOIN, DECEDE)
3. ELECTION DE MME NATHALIE REYMOND EN QUALITE D'HUISSIERE
4. NOMINATION D'UN MEMBRE SUPPLEANT AU SEIN DE LA COMMISSION DES FINANCES
5. VALIDATION D'UNE DEMANDE DE MUTATION DES MEMBRES UDC AU SEIN DE LA COMMISSION
DES FINANCES
6. POSTULATS
 - 6.1 du groupe Ouverture intitulé "Le Projet Lift"
 - 6.2 du groupe Ouverture intitulé "Comment les Bellerins vont-ils se rendre au futur Hôpital du
Chablais?"
 - 6.3 du parti Avançons pour l'amélioration et la sécurisation du site de la piste Vita
7. RAPPORTS DES COMMISSIONS
 - 7.1 sur le préavis no 2014/04 concernant l'arrêté d'imposition pour les années 2015 - 2016
Rapporteur pour la commission des finances M. F. Meili
 - 7.2 sur le préavis no 2014/05 concernant la mise à jour - de la convention entre les communes de
Bex, Gryon et Ollon-Villars sur le service de défense contre l'incendie et de secours, - du
règlement communal sur le service de défense contre l'incendie et de secours, - de l'annexe 1 au
règlement sur le SDIS
Rapporteur pour la commission ordinaire M. Ch. Roesler
8. REPONSES DE LA MUNICIPALITE
 - 8.1 No 2014/06 à l'interpellation de la conseillère communale Eliane Comte, intitulée "Demande
d'informations sur le CSR, Bex - Centre social régional de Bex"
 - 8.2 No 2014/07 à l'interpellation du groupe Ouverture sur la gestion de la Municipalité
9. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE
10. VŒUX ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

1. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Monsieur le Président P. Athanasiadès donne connaissance de la correspondance qui lui a été adressée, soit les lettres d'accompagnement de la Municipalité aux préavis no 2014/04 et 2014/05, aux réponses aux interpellations et au projet de budget 2015 ainsi que la lettre de la Préfecture de District en relation avec les votations.

Il donne lecture de la lettre de démission, avec effet au 31.12.2014, de Monsieur le Conseiller M. RoCHAT, de la lettre adressée à la Municipalité par la société Intergérance, des courriers adressés à la Municipalité par les présidents de groupes s'agissant de la problématique de la gare de Bex et s'agissant du maintien du nombre actuel de conseillers municipaux et communaux lors des prochaines élections ainsi que des explications fournies par Monsieur le Conseiller F. Gillard s'agissant de l'état d'avancement des travaux liés à la rédaction et la validation du nouveau règlement du conseil communal.

Il informe également les membres du Conseil communal de la manière dont a été arrêté le choix de notre nouvelle huissière.

Enfin, il communique la liste des manifestations auxquelles il a participé, soit : les promotions scolaires, les 90 ans de Madame Bocherens, la friture des Pontonniers, l'inauguration de la nouvelle turbine de la station d'épuration ainsi que la cérémonie du Souvenir français au cimetière de Tavalles. Absent à l'occasion de la kermesse catholique, il a été remplacé par Madame V. Moreillon, 1^{ère} Vice-présidente.

2. ASSERMENTATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE

Le Président demande à Madame Geneviève Grenon de venir se placer devant l'assemblée. Il donne lecture du serment et Madame Grenon prononce la phrase "Je le promets" en levant la main droite.

3. ELECTION DE MME NATHALIE REYMOND EN QUALITE D'HUISSIERE

Madame Nathalie Reymond est élue par applaudissements en qualité d'huissière.

4. NOMINATION D'UN MEMBRE SUPPLEANT AU SEIN DE LA COMMISSION DES FINANCES

Madame la Conseillère A. Bielman présente, au nom du groupe OUV, la candidature de Monsieur le Conseiller M. Mundler.

Cette personne est confirmée dans sa fonction par acclamation.

5. VALIDATION D'UNE DEMANDE DE MUTATION DES MEMBRES UDC AU SEIN DE LA COMMISSION DES FINANCES

En premier lieu, Monsieur le Président P. Athanasiadès rappelle le contenu de l'article 53 du Règlement du Conseil communal et demande qu'il soit appliqué à l'avenir.

A la demande du groupe UDC, les mutations suivantes sont effectuées :

Monsieur le Conseiller Ch. Roesler devient membre de la commission.

Madame la Conseillère Ch. Aeschlimann devient membre suppléante de la commission.

Ces mutations sont acceptées à la majorité des personnes présentes.

6. POSTULATS

6.1 Postulat du groupe Ouverture intitulé « le projet Lift »

Madame la Conseillère C. Cosandey donne lecture du texte du postulat qui est retranscrit ci-après :

"Postulat : Projet Lift

Le projet Lift, qui vous a déjà été présenté lors du conseil communal du 28 mars 2012 par M. Croci-Torti, a pour but de sensibiliser les élèves au monde du travail en les faisant travailler quelques heures hebdomadaires dans une entreprise durant 6 mois à une année. Ce projet s'adresse à des jeunes de 10-11ème année Harmos qui manquent de motivation pour l'école, qui ont des résultats scolaires peu encourageants et qui trouveront difficilement une place d'apprentissage à la fin de leur cursus scolaire. C'est donc un projet concret, pratique qui donne une chance à un jeune pour éviter qu'il se retrouve sans place d'apprentissage, abandonné à lui-même et sans motivation en sortant de l'école obligatoire. Il a ainsi pour but de prévenir les risques de non-insertion professionnelle en fin de scolarité obligatoire.

Ce projet Lift est soutenu à l'unanimité par tous les membres du Conseil d'Etablissement dont je fais partie et à qui le projet a aussi été exposé et discuté. Tous les membres souhaiteraient que ce projet revoie le jour dans notre établissement scolaire.

Si je reprends l'historique de ce projet, en 2010-2011, l'OFFT, l'office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie lance ce projet et l'école de Bex s'y intéresse pour différentes raisons : l'établissement présente un intérêt marqué pour tout ce qui touche à l'approche du monde professionnel. Voici quelques exemples qui le démontrent : elle organise la journée « oser les métiers » en 7-8-9ème année. En 10ème année, les élèves visitent une entreprise, le salon de l'apprentissage et font des stages. Enfin, en 11ème année, un recruteur professionnel exerce des entretiens d'embauche fictifs. Il y a de plus une excellente collaboration avec la conseillère d'orientation.

Quelques enseignants de Bex assument donc bénévolement le lancement de ce projet pour une volée de 10 élèves. Les résultats de cette volée sont plus que satisfaisants et 3 élèves sur les 10 ont pu trouver une place d'apprentissage. Si on peut guider et encourager un jeune sur la bonne voie, c'est déjà un résultat positif car ces jeunes qui ne trouvent pas de place d'apprentissage traînent soit dans la rue, soit rentrent au service social, ce qui coûte également pour le contribuable !

En décembre 2012, Mme Lyon informe que le projet n'est plus d'actualité et prône son arrêt. Le projet est donc mis en stand-by à Bex. Mais en automne 2013, la Conseillère d'Etat fait un retour en arrière et autorise les écoles à reprendre ce projet mais sans financement de l'Etat. C'est ainsi qu'en décembre 2013 lors de la votation sur le budget 2014, il avait été demandé de mettre un montant de 10 000 Frs, montant estimé pour ce projet. Celui-ci a été refusé par les Municipaux lors de l'élaboration du budget.

Il est à souligner que ce projet Lift est soutenu par la CVCI, la Chambre Vaudoise de Commerce et de l'Industrie ainsi que par Nestlé. En effet, cette entreprise soutient l'emploi des jeunes par leur initiative « Nestlé needs YOUth » et le projet s'inscrit dans cette initiative en offrant des places de travail hebdomadaire afin de familiariser les jeunes avec le monde du travail. Elle propose ainsi des passerelles entre l'école et l'entreprise. L'expérience que Nestlé a menée a été positive.

D'autre part, dans notre région du Chablais, le projet Lift est déjà opérationnel dans l'établissement scolaire d'Ollon où il fonctionne depuis 4 à 5 ans avec des résultats très positifs. La grande partie des élèves ayant participé à ce projet ont trouvé une solution à la sortie de l'école. De plus, le Doyen qui s'occupe de la coordination de ce projet est persuadé qu'il faut travailler en amont des associations telles que Plate-forme Jeunesse ou Semo et en amont du service social c'est à dire à l'école secondaire afin d'éviter le nombre croissant de jeunes qui sortent de l'école sans solution et dont la motivation à travailler se perd de mois en mois. Dans cette commune, c'est également le conseil d'établissement qui a motivé l'installation de ce projet et la commune soutient financièrement ce projet à raison de 7000 Frs par an pour des volées de 7 élèves par an.

Pour l'établissement de Bex, quelques enseignants, particulièrement ceux de 10ème année, sont demandeurs et sont motivés pour relancer ce projet. Ce seront eux qui s'occuperont de gérer ce projet dans un premier temps (rechercher les entreprises, encadrer les élèves, etc.).

Le budget qui se base sur celui de l'organisme qui chapeaute ce projet dans toute la Suisse, s'élève à 10 000 Frs par an pour des volées de 10 élèves. Les dépenses pour le fonctionnement du projet sont principalement le coût des heures pour la mise en route du projet, les modules d'accompagnement sous forme de cours donnés aux jeunes, le contact avec les entreprises et l'encadrement des jeunes (12 h x 10 élèves), la coordination et le suivi du projet. Une petite part du montant est également prévue pour les déplacements pour les visites en entreprise et le matériel éventuel pour les jeunes. Ce montant servira donc à dédommager dans un premier temps les enseignants qui s'occupent du fonctionnement de ce projet et, plus tard, des personnes extérieures qui s'y intéresseraient.

L'école participerait dans son budget à 50 % du montant et la commune les autres 50 %, ce qui signifie que le montant demandé est de 5000 Frs par an.

Je demande donc à la Municipalité, avec tous les arguments mentionnés ci-dessus, de porter au budget 2015 au poste 610.3189.001 prévention générale, le montant de 5000 Frs pour la mise en œuvre du projet Lift, important pour nos jeunes, futurs employés dans le monde du travail.

Catherine Cosandey pour le groupe Ouverture "

Monsieur le Syndic rappelle que le budget 2015 est bouclé et pense donc qu'il serait plus utile de déposer un amendement pour le poste concerné lors de l'examen du budget en décembre. Il précise toutefois que l'avis de la Municipalité sur ce projet est mitigé car il n'a pas été repris fondamentalement par la Confédération et que bon nombres de structures sont déjà en place.

Madame la Conseillère maintient son postulat qui est appuyé par 15 conseillers et désapprouvé par 5 conseillers.

6.2 Postulat du groupe Ouverture intitulé « Comment les bellerins pourront-ils se rendre à l'hôpital du Chablais »

Madame la Conseillère A. Bielman donne lecture du texte du postulat qui est retranscrit ci-après :

"Postulat du Groupe Ouverture : "Comment les Bellerins vont-ils se rendre au futur Hôpital du Chablais ?"

Un "Groupe de concertation pour les projets mobilité liés à l'Hôpital du Chablais" a été créé voilà quelques mois à l'initiative de Mme la Conseillère d'Etat Nuria Gorite, et la 2e séance de ce Groupe de concertation s'est tenue le 3 octobre 2014 à Rennaz. Ce Groupe de concertation réunit des représentants des cantons du Valais et de Vaud, des représentants du futur Hôpital, des délégués des transports chablaisiens et des représentants de certaines communes chablaisiennes. Or, des membres d'Ouverture ont obtenu du Syndic la confirmation que la Commune de Bex ne faisait pas partie de ce Groupe de concertation; en revanche, le Syndic a indiqué que Bex était (je le cite) : « partie prenante à l'"Etude du réseau de transports publics d'agglomération" via Chablais Agglo [... et que] nos mandataires coordonnent leur étude avec celle d'Hôpital Chablais-Riviera ».

Nous voudrions par ce postulat insister sur l'absolue nécessité, à nos yeux, que la Commune de Bex soit partie prenante de tous les groupes de réflexion liés à la mobilité chablaisienne. Le dossier de l'accès au futur Hôpital concerne au premier chef les habitants de la Commune : il nous semble indispensable pour la qualité de vie dans notre Commune que ce futur Hôpital soit accessible en moins d'une heure par les transports publics, et cela sans multiplier les transbordements d'un moyen de transport à l'autre, ces transbordements étant pénibles pour les personnes à mobilité réduite, les malades et les personnes âgées ; il est également nécessaire de faciliter l'accès à l'Hôpital pour le futur personnel qui devra se rendre sur son lieu de travail à Rennaz, aux horaires hospitaliers soit entre 6h30 et 23h, si nous voulons qu'une partie de ce futur personnel choisisse d'habiter à Bex.

Nous voudrions savoir comment la Municipalité compte agir pour défendre les intérêts des Bellerins dans ce dossier. Nous aimerions savoir qui sont les mandataires de la Municipalité dans « l'Etude du réseau de transports publics d'agglomération ». Nous souhaiterions enfin que la Municipalité informe régulièrement le Conseil communal sur l'état des discussions et des réflexions dans ce dossier, démontrant ainsi que la

question de la mobilité des Bellerins lui tient à cœur et compte au nombre de ses préoccupations prioritaires.

*Au nom du Groupe Ouverture
Anne Bielman
Le 29 octobre 2014"*

Ce postulat est soutenu par 37 voix contre 9 abstentions.

Monsieur le Syndic estime que ce postulat est une pierre de plus à l'édifice. Il précise qu'à l'heure actuelle trois études sont en place pour étudier l'accès en transports publics au nouvel hôpital mais il faut savoir que la ligne actuelle en direction de l'hôpital de Monthey risque fort d'être annulée par manque d'intérêt des usagers potentiels. Il est fort probable que la demande n'augmente pas de manière significative à l'ouverture du nouvel hôpital.

6.3 Postulat du parti Avançons pour l'amélioration et la sécurisation du site de la piste Vita

Monsieur le Conseiller M. Croset donne lecture du postulat du parti Avançons dont le texte est retranscrit ci-après :

*"Postulat pour l'amélioration et la sécurisation du site de la piste Vita
Déposé par le Parti Avançons – séance du conseil communal du 29.10.2014*

Mesdames et Messieurs les conseillers.

Depuis de nombreuses années, le site de la piste Vita de Bex est développé et amélioré par nos services communaux en collaboration avec Plate-forme jeunesse, aujourd'hui le SEMO.

Nous constatons d'année en année son attractivité par le nombre élevé d'utilisateurs sportifs amateurs ou clubistes.

L'occupation des lieux a encore été renforcée ces dernières années par l'aménagement d'une cabane par les amis chasseurs ainsi que d'un site de repos par notre service forestier.

Aujourd'hui, le constat est le suivant :

- de nombreux foyers sont allumés à la belle saison par toute une population friande de grillades et de détente dans un espace naturel*
- la forêt située à l'arrière de la cabane des chasseurs recèle des déjections et est devenue un lieu de soulagement à ciel ouvert.*

Dans le but d'améliorer cette situation et de développer ce site à moindre frais pour la collectivité, nous demandons à la Municipalité d'étudier l'opportunité :

- d'amener l'eau courante sur le site*
- d'aménager quelques foyers fixes pour la grillade*
- d'équiper le site avec des WC chimiques.*

Nous sommes également d'avis qu'un site bien aménagé pourrait développer et donner de la visibilité au sentier du sel et aux blocs ératiques de la Pierre à Besse et du Bloc Monstre.

Nous sommes conscients que les finances communales ne nous permettent pas de gros investissements, mais sommes certains que nos services communaux ont la capacité de réaliser ces améliorations et peuvent ainsi garantir des coûts d'exécution modestes.

Pour ces raisons invoquées, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les Conseillers de soutenir ce postulat.

Je suis à votre disposition pour de plus amples détails.

Pour le Parti Avançons : Michel Croset"

Madame la Conseillère Ch. Blatti Villalon s'étonne du choix porté sur un WC chimique plutôt que sur un WC sec.

Monsieur le Conseiller M. Croset lui répond qu'il s'agit d'une proposition et non d'une directive.

Le postulat est soutenu par 31 voix contre 14 abstentions.

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS

7.1 Sur le préavis no 2014/04 concernant l'arrêté d'imposition pour les années 2015 - 2016

Monsieur le Conseiller F. Meili donne lecture du rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote. Le Conseil communal décide, à l'unanimité :

- d'adopter l'arrêté d'imposition 2015 - 2016 sans aucune modification par rapport à celui actuellement en vigueur.

7.2 Sur le préavis no 2014/05 concernant la mise à jour - de la convention entre les communes de Bex, Gryon et Ollon-Villars sur le service de défense contre l'incendie et de secours, - du règlement communal sur le service de défense contre l'incendie et de secours, - de l'annexe 1 au règlement sur le SDIS

Monsieur le Conseiller Ch. Roesler donne lecture du rapport de la commission ordinaire.

L'entrée en matière n'est pas combattue et il est décidé de passer au vote de chaque point du préavis.

La mise à jour de la convention entre les communes de Bex, Gryon et Ollon-Villars sur le service de défense contre l'incendie et de secours est acceptée à une large majorité.

La mise à jour du règlement communal sur le service de défense contre l'incendie et de secours est acceptée à l'unanimité.

Monsieur le Conseiller E. Maendly appuie les remarques de la commission ordinaire et propose le rejet de l'annexe 1.

Monsieur le Municipal D. Hediger relève une grosse incompréhension s'agissant des tarifs mentionnés sur l'annexe 1. La somme de Fr. 5'000.-- - proposée par le canton - ne concerne que des cas graves comme par exemple la présence d'un bovin dans une piscine. Les pompiers interviennent dans des situations très différentes et le tarif appliqué est de Fr. 30.--/heure. Si le cas est bien ciblé dès le départ, l'intervention en terme de nombre d'hommes et de matériel se fait en conséquence.

Madame le Conseillère Ch. Blatti Villalon a effectué des recherches dans d'autres communes du canton et entre autres à Nyon qui fournit des tarifs détaillés. Elle pense que si l'annexe 1 l'était également cette discussion n'aurait pas lieu.

Monsieur le Municipal D. Hediger précise que les tarifs ont été validés par l'ECA et que le SDIS n'a pas émis le vœu de les moduler différemment.

Madame la Conseillère M. Marsden revient sur une remarque du rapport de la commission ordinaire s'agissant de la prise en charge par la collectivité publique des interventions à l'EVAM consécutives aux alarmes automatiques. Elle souhaite savoir dans quelle mesure la commune est appelée à régler ces frais.

Monsieur le Syndic P. Rochat confirme que la commune n'a jamais été appelée à payer ces frais.

Monsieur le Conseiller Ch. Roesler précise que la commission parlait d'une prise en charge par le biais des impôts cantonaux.

La parole n'étant plus demandée, le conseil communal accepte la mise à jour de l'annexe 1 au règlement sur le SDIS par 41 voix contre 3 refus et 11 abstentions.

Il est ensuite passé au vote des conclusions du préavis. Le Conseil communal décide, à une large majorité :

- d'adopter la Convention intercommunale sur le service de défense contre l'incendie et de secours telle que présentée;
- d'adopter le Règlement de l'entente intercommunale du SDIS des Salines tel que présenté;
- d'adopter l'Annexe 1 au règlement de l'entente intercommunale du SDIS des Salines telle que présentée.

8. REPONSES DE LA MUNICIPALITE

8.1 no 2014/06 à l'interpellation de la conseillère communale Eliane Comte, intitulée "Demande d'informations sur le CSR, Bex - Centre social régional de Bex"

La parole n'est pas demandée et le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'accepter la réponse de la Municipalité.

8.2 no 2014/07 à l'interpellation du groupe Ouverture sur la gestion de la Municipalité

La parole n'est pas demandée et le Conseil communal décide, à une large majorité, d'accepter la réponse de la Municipalité.

9. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Syndic P. Rochat revient sur le choix du canton quant à l'emplacement du futur gymnase de l'Est vaudois. Le Département concerné a eu la délicatesse d'aviser la Municipalité avant la parution du communiqué de presse. Les motifs invoqués pour le choix d'Aigle sont la situation géographique centrale, la parfaite accessibilité par transports publics. Monsieur le Syndic relève que la Municipalité était consciente dès le départ que le choix se porterait sur Aigle puisque la date butoir pour la mise en place de ce complexe avait été, entretemps, repoussée dans le temps.

Il donne également des informations sur le dossier de la gare et rappelle que la Municipalité le suit de près. En date du 27 janvier dernier, un entretien avec une délégation des CFF et Madame la Conseillère d'Etat Gorrite laissait espérer des travaux d'ici l'été. Il était alors convenu qu'une confirmation des délais serait adressée à la Municipalité. En date du 27 mai 2014, la Municipalité a rappelé qu'elle était dans l'attente d'une confirmation. Le 19 septembre, toujours sans nouvelles, la Municipalité a adressé une vigoureuse relance en menaçant de reprendre la liberté de s'adresser à la presse. Ce dernier courrier a abouti à une réponse, dans laquelle on nous promet tout et n'importe quoi sans plus de précisions. Une demande a donc été faite aux CFF pour une prise de position précise. Ces derniers ont précisé que le planning serait établi d'ici fin 2016 pour des travaux agendés à 2019-2020. En parallèle, les TPC doivent également effectuer des travaux qui pourraient attendre afin que tout se fasse en même temps.

Monsieur le Municipal D. Hediger donne des informations sur le projet de nouveau vestiaire pour le FC Bex. Une étude a été effectuée pour un coût de Fr. 50'000.--. Un risque de problème de zone a été relevé mais les autorisations ont été données. Le projet final est devisé à Fr. 2'500'000.-- avant subvention du canton d'environ Fr. 300'000.--. La Municipalité ayant revu son plan investissement, aucun préavis pour cet objet ne sera déposé avant 2016. Le FC Bex en a été avisé.

Madame la Municipale E. Desarzens informe que le coût final des travaux de l'Ibat a été arrêté à Fr. 4'308'167.--, donc en-dessous du budget alloué.

Elle précise encore que l'ancienne salle de gymnastique est fermée depuis la rentrée scolaire pour des raisons de sécurité, la toiture ayant été fortement endommagée suite aux conditions atmosphériques de cet été. Le canton a donné son aval pour l'utilisation de la Grande salle en remplacement. Des solutions sont recherchées pour les sociétés locales qui utilisaient ce local.

Enfin, elle invite l'assemblée à se rendre à la Grande salle le 8 novembre prochain pour le concert initié par la commission de jumelage.

Monsieur le Municipal P. Dubois donne des informations sur le développement de la commune sous le Montet. Il s'agit d'un secteur de 107'000 m² colloqué en zone intermédiaire, secteur stratégique pour la commune. Ce secteur est avantagé par le vote populaire sur la LAT puisqu'il répond au sens d'une densité du centre. Un schéma directeur a été élaboré pour un potentiel de 1'000 habitants et une synthèse a été déposée au Service du territoire en septembre 2013. Le 26 juin 2014, ce service a donné son accord pour l'établissement d'un PPA. La Municipalité a reçu les propriétaires concernés pour une séance d'information qui a rencontré un bon écho. La poursuite du PPA est donc envisagée dans les deux ou trois ans à venir.

10. VŒUX ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Monsieur le Conseiller E. Maendly demande que la Municipalité intervienne auprès du concessionnaire concerné afin que la benne à papiers des Dévens soit vidée régulièrement.

Il se demande également si les infrastructures de notre commune sont bien en adéquation avec les 7'100 habitants actuels plus ceux qui occuperont les nombreuses constructions actuelles plus les 1'000 prévus sous le Montet.

Monsieur le Conseiller Ch. Roesler demande pour quelle raison il n'y a plus de ligne jaune pour sécuriser l'accès des enfants à l'école vers le garage Honda.

Il a également constaté que la borne du parc n'était pas abaissée ce soir et demande confirmation que son accès est autorisé aux conseillers les jours de séance.

Enfin il s'inquiète de la sécurité des enfants qui jouent sous les avant-toits de l'ancienne salle de gymnastique.

Madame la Conseillère A. Bielman relève la qualité patrimoniale unique de l'ancienne salle de gymnastique. Elle propose à la Municipalité de contacter une personne chargée de répertorier ces bâtisses avant de procéder à son éventuelle destruction.

Madame la Conseillère M. Marsden rappelle la demande émise par la Commission des finances et la Commission de gestion s'agissant de l'établissement d'un décompte et de la présentation d'un bilan final aux conseillers. Cela n'a pas été fait pour le bâtiment de la police, le tennis et la centrale de chauffe à distance.

Madame la Conseillère J. Warpelin souhaite que les haies le long de la route du Grand-St-Bernard soient entretenues afin de faciliter le passage des piétons et des cyclistes

Elle demande également des informations sur l'aplanissement de la place à la route des Pépinières. N'ayant pas vu de mise à l'enquête publique, elle souhaite savoir si une construction est prévue à cet endroit.

Madame la Conseillère C. Cosandey demande si les travaux et les feux de signalisation sur la route cantonale Bex-Gryon seront terminés avant l'hiver.

Monsieur le Conseiller P. Devanthéry déplore que l'on attende toujours le dernier moment pour faire les choses comme par exemple le toit de la salle de gymnastique qui devait certainement souffrir de fuites depuis longtemps et la centaine d'enfants pratiquant le football et ne pouvant même pas prendre une douche après leur entraînement.

Madame la Conseillère V. Moret remercie la Municipalité pour la zone de dépose vers l'école du Foyer.

Madame la Conseillère E. Comte demande si les utilisateurs des terrains de football ne pourraient pas utiliser les douches du centre sportif de la Cible.

Monsieur le Conseiller M. Mundler demande que le fonctionnement de la sono de l'église soit vérifié.

Monsieur le Conseiller J.-Fr. Cossetto demande des informations sur l'avancement du dossier de la salle multiculturelle.

Madame la Conseillère Ch. Blatti Villalon souhaite que des passages piétons soient installés sur la route d'Aigle en regard des arrêts du bus scolaire.

Réponses

Monsieur le Municipal D. Hediger répond à Monsieur le Conseiller Ch. Roesler que la ligne jaune a été provisoirement effacée car des mesures de révision de la circulation sont en cours.

Il répond à Madame la Conseillère E. Comte et à Monsieur le Conseiller P. Devanthéry que la vétusté des vestiaires du FC Bex est reconnue et avérée. Certains éléments vont tenir 3 ans et le vestiaire du côté de l'école est utilisable. La raison du report de ce projet est uniquement financière pour le moment.

Monsieur le Syndic P. Rochat prend la parole sur le même sujet et rappelle que le 3^{ème} vestiaire du centre sportif avait été conçu et réservé pour le football à l'époque. Il ne comprend pas pourquoi il n'est pas utilisé par le club.

Il précise encore à Monsieur le Conseiller E. Maendly que les infrastructures actuelles et futures - comme le nouveau collège - sont suffisantes. Il se pourrait néanmoins que les infrastructures scolaires pour le secondaire ne le soient pas dans quelques temps.

Madame la Municipale E. Desarzens répond à Messieurs les Conseillers Ch. Roesler et P. Devanthéry qu'il ne ressort pas de l'étude effectuée que les avant-toits de l'ancienne salle de gymnastique sont dangereux mais fera le nécessaire pour vérifier encore une fois cet élément. Elle précise également que l'entretien de la toiture a été fait régulièrement chaque année et qu'elle est malheureusement "au bout". Il est prévu de démolir ce bâtiment car une réparation aurait un coût trop élevé.

En ce qui concerne la sono du temple, elle informe Monsieur le Conseiller M. Mundler qu'un contrôle des installations a été effectué l'année dernière. Elle pense qu'il s'agit plutôt de difficultés d'utilisation mais fera faire un contrôle.

Monsieur le Municipal Ch. Simeon communique à l'assemblée que, dans les grandes lignes, un dépassement de Fr. 850'000.-- - avant subvention de Fr. 650'000.-- - est chiffré pour la centrale de chauffe. Il donnera un compte-rendu plus détaillé par écrit au prochain conseil.

Pour la salle multiculturelle, il précise à Monsieur le Conseiller J.-Fr. Cossetto que la mise à l'enquête a été effectuée sans opposition. Afin de répondre aux différentes demandes du canton, il y a énormément de choses à revoir mais le bureau d'architectes y travaille et formulera également un coût plus précis. Une sous-commission est en place avec des représentants des futurs utilisateurs. Enfin, suite à la révision de la planification financière, ce projet a été décalé à 2015-2016 et ce délai sera mis à profit pour le peaufiner.

Monsieur le Municipal P. Dubois précise à Madame la Conseillère J. Warpelin que l'aplanissement sur la route des Pépinières est consécutif à une demande d'assainissement de la part de la Municipalité. Aucune construction n'est prévue à cet endroit.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz remercie Monsieur le Conseiller E. Maendly d'avoir relevé le problème lié au container des Dévens. Il n'a pas eu connaissance de soucis particuliers d'agissant des Dévens à contrario du Léderrey où la route était fermée et ne permettait donc plus l'accès au camion. Il fera donc le nécessaire pour se renseigner et y remédier.

Il répond à Madame la Conseillère C. Cosandey que la durée des travaux sur la route cantonale au-dessus des Salines inquiète également la Municipalité. Renseignements pris auprès du canton, le chantier a pris du retard suite à un problème de livraison de matériaux et sera terminé aussi vite que possible!

Enfin, il précise à Madame la Conseillère Ch. Blatti Villalon qu'il ne sera pas possible de créer des passages à piéton sur la route d'Aigle, la politique actuelle étant plutôt leur suppression. Dans la pratique, si les passages ne sont pas suffisamment utilisés, ils doivent être enlevés.

Monsieur le Municipal D. Hediger précise encore à Madame la Conseillère J. Warpelin qu'il va transmettre ses observations s'agissant des haies le long du trottoir de la route du Grand-St-Bernard afin que les propriétaires puissent être avisés.

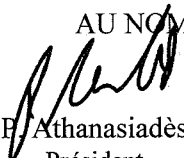
Monsieur le Conseiller P. Devanthéry rappelle à l'ensemble de la Municipalité que lors de dépassement de budget dans les projets d'investissement un préavis doit être déposé pour la somme complémentaire.

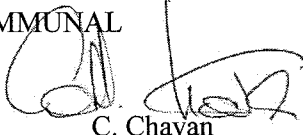
Monsieur le Conseiller P. Echenard appuie cette remarque.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz informe encore l'assemblée que si la borne du parc n'a pas été baissée c'est par oubli uniquement. Il confirme que les conseillers sont autorisés à stationner à cet endroit lors des séances du conseil.

Monsieur le Conseiller E. Maendly demande si la borne sera baissée pendant les vacances. Monsieur le Syndic P. Rochat lui répond que non, le but étant de maintenir ce lieu comme place de jeux.

Le Président P. Athanasiadès clôt la séance à 21h.15, non sans avoir au préalable transmis les remerciements et salutations d'usage.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

P. Athanasiadès
Président


C. Chavan
Secrétaire

Rapport sur le préavis no 2014/04 concernant l'arrêté d'imposition pour les années 2015 - 2016

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 27 août 2014 afin d'étudier le préavis ci-dessus. M. le Syndic P. Rochat était présent et nous le remercions des renseignements qu'il nous a donnés.

Ce préavis ne comporte aucune modification par rapport à celui de 2012. Au vu des bons résultats des exercices précédents et vraisemblablement, de celui de 2014, la Municipalité propose un arrêté d'imposition valable pour les deux prochaines années. Par contre, si la situation l'exige, il pourra être modifié en 2015 déjà. La commission des finances estime que le statu quo peut donc être maintenu, bien que des investissements conséquents soient en cours.

Suite à la séance, nous avons appris que le décompte final de la péréquation 2013 amenait la Commune à verser Fr. 1'720'000.00 de plus que la somme budgétisée. Ce résultat provient du fait que le 50 % des recettes aléatoires doit être reversé au pot commun et comme pour Bex les impôts sur les successions, les gains immobiliers et les droits de mutation ont été très élevés en 2013, le contrecoup est à supporter par l'exercice 2014.

Pour 2013, le solde péréquatif net reste toutefois en faveur de la Commune de Bex pour Fr. 643'108.00.

Bien que ce cas de figure risque de se répéter en 2015, l'équilibre financier devrait pouvoir être maintenu grâce aux rentrées fiscales supplémentaires que devrait en principe générer l'afflux de nouveaux contribuables.

Par ailleurs, nous vous informons qu'à ce jour environ 4,5 millions de francs ont déjà été dépensés pour le nouveau collège et ceci sans faire appel à l'emprunt.

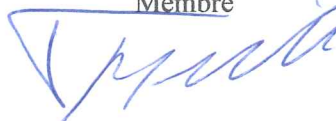
Par contre pour financer la suite des travaux du complexe de la Servanne, un emprunt de 5 millions a d'ores et déjà été contracté valeur 1er janvier 2015 auprès de Post finance à un taux fixe de 1.64 % pour une durée de 20 ans, et d'autres suivront, comme l'a exposé la Municipalité lors de sa demande de révision du plafond d'endettement.

Mais, comme précisé ci-dessus, si les revenus espérés de l'augmentation de la population ne devaient pas compenser nos futures charges de fonctionnement, la Municipalité viendra, comme mentionné précédemment, avec un nouvel arrêté d'imposition à l'automne 2015.

Au vu de ce qui précède, la Commission des Finances vous propose, à l'unanimité des membres présents, d'adopter, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, l'arrêter d'imposition 2015 – 2016 tel que présenté.

M. François Meili

Membre



Bex, le 6 octobre 2014/FM



Rapport de la commission ordinaire chargée de rapporter sur le préavis N° 2014/05 concernant les mises à jour :

- De la convention entre les communes de Bex, Gryon et Ollon-Villars sur le service de défense contre l'incendie et de secours ;
- Du règlement communal sur le service de défense contre l'incendie et de secours ;
- De l'annexe 1 au règlement sur le SDIS.

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission ordinaire s'est réunie le mardi 23.09.2014 mais comme 3 membres seulement étaient présents, la séance a été reportée au mardi 30.09.2014. Elle s'est alors tenue en présence de Mme Anne Biemann, Mme Manuela Pirali, M. Pierre Droz, M. Pierre Carminati et M. Christoph Roesler, rapporteur. Monsieur le municipal Daniel Hediger était également présent lors de cette séance. Il a apporté les explications nécessaires et a répondu à nos questions. Nous l'en remercions.

M. Hediger a rappelé l'historique de la démarche, les principales modifications, l'entente entre les 3 communes et a signalé qu'à ce jour, le Conseil de la commune de Gryon avait déjà approuvé les 3 objets.

Nous avons discuté ensuite du fonctionnement du SDIS de Bex et de la manière dont se déroulent les interventions. De nombreuses questions ont été posées et plusieurs points importants pour l'avenir du SDIS en sont ressortis :

- Le nombre de volontaires est en constant recul
- La commune doit veiller à ce que les effectifs ne diminuent pas de trop et, en cas d'engagement de nouveaux employés communaux, il faudrait les encourager à incorporer le SDIS « Salines de Bex ».

Le budget des pompiers était très stable ces dernières années et, vu la diminution constante des effectifs ainsi que la fermeture des sites tels que le Châtel, Frenières, etc. il ne devrait pas augmenter à l'avenir. Cependant, il est à noter pour le site de Bex qu'il faudra investir un peu d'argent afin d'équiper la caserne de vestiaires femmes car pour le moment, les 3 ou 4 femmes actives au sein du SDIS se changent dans l'unique vestiaire à disposition.

Au terme de ces échanges, il apparaît que la convention et le règlement proposés ne posent pas de problème à la Commission. En revanche, l'Annexe 1, qui porte sur les tarifs appliqués en cas d'intervention du SDIS, a suscité de vives discussions. La Commission a en effet relevé que :

1. Les tarifs maximum ont été rehaussés par rapport aux maxima actuels. Certains tarifs maximum sont très élevés. La Commission craint que, si les tarifs sont trop élevés, des personnes n'essayent de faire elles-mêmes les sauvetages d'animaux domestiques, les sauvetages en ascenseur, les recherches de personnes, ou bien n'éteignent simplement les alarmes automatiques, ce qui n'ira pas sans poser de nouveaux problèmes.
2. L'Annexe indique désormais uniquement les tarifs maximum d'interventions mais plus les tarifs minimums, comme c'était le cas dans l'ancienne tarification. Qui peut garantir que le tarif maximum ne sera pas automatiquement appliqué ?
3. Le plus régulier des clients actuels est le centre des requérants EVAM, qui est muni d'un système d'alarmes automatiques. L'augmentation du tarif des interventions sera donc supportée par la collectivité bellerine, via les impôts !
4. Les pompiers représentent un service public et non une entreprise à but lucratif. Dans la mesure du possible, la Commission estime qu'il faudrait éviter les augmentations tarifaires.

La Commission a donc été tentée, dans un premier temps, de proposer au Conseil de rejeter l'Annexe 1. Toutefois, un rejet de l'Annexe 1 impliquerait une révision de cette Annexe par les 3 communes concernées et par l'ECA, puis un nouveau vote du dossier complet modifié auprès des 3 Communes. Cela entraînerait nécessairement des complications diverses et des retards. La Commission a donc décidé de faire connaître ses réticences sur l'Annexe 1 mais de ne pas recommander le rejet du projet. Elle suggère cependant à la Municipalité de tenir compte des remarques émises ci-dessus à l'occasion d'une prochaine révision de la convention sur le SDIS.

Au vu de ce qui précède, la Commission ordinaire vous recommande, à l'unanimité, **d'accepter** :

- La convention entre les communes de Bex, Gryon, Ollon-Villars sur le service de défense contre l'incendie et de secours ;
- Le règlement communal sur le service de défense contre l'incendie et de secours ;
- L'Annexe 1 au règlement sur le SDIS.

Pour la commission ordinaire,

Christoph Roesler

